

**DÉCISION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

Bureau n° 2025/03

Réunion du 23 mai 2025

Nombre de membres ayant voix délibérative : 4	Nombre de membres présents à la séance : 4
Date de la convocation : vendredi 16 mai 2025	

N° 13

Mise en œuvre de gardes postées - caserne de Saint-Éloy-les-Mines

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 mai, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63), dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du Conseil d'administration.

Présents :

Membres ayant voix délibérative :

- Jean-Paul CUZIN
- Valérie PRUNIER
- Cédric MEYNIER
- Olivier CHAMBON

Excusée :

Membre ayant voix consultative :

- Pascale BRUN

Le centre d'incendie et de secours n° 10, regroupant les casernes de Saint-Éloy-les-Mines, Montaigut-en-Combrailles, Menat et Servant, est confronté à une activité opérationnelle soutenue avec **1435** sorties d'engins réalisées en **2024**. Cette activité opérationnelle en constante augmentation ces dernières années engendre **une lassitude croissante** au sein du personnel sapeur-pompier volontaire.

Cette situation s'inscrit dans un contexte particulièrement défavorable caractérisé par :

- Un désert médical prononcé sur l'ensemble du secteur,
- L'absence d'hôpital de proximité,
- L'absence de société de transport sanitaire d'urgence.

Ces facteurs contribuent à allonger considérablement la durée des interventions, souvent supérieure à 3 heures, entraînant une mobilisation prolongée des sapeurs-pompiers volontaires souvent conventionnés.

Diverses solutions ont été déployées au cours des 18 derniers mois pour tenter d'améliorer la situation sur ce bassin opérationnel. Toutefois, ces mesures n'ont rencontré qu'un succès relatif et n'ont pas permis de résoudre durablement la problématique.

Proposition de mise en œuvre de gardes postées de sapeurs-pompiers volontaires :

Afin d'améliorer la couverture opérationnelle sur ce territoire tout en préservant la ressource, il est proposé la mise en œuvre d'une garde postée de 3 sapeurs-pompiers volontaires ouverte aux casernes du CIS n°10 selon les modalités suivantes :

- **Créneau horaire :** 12 heures (7h à 19h),
- **Effectif :** 3 sapeurs-pompiers volontaires,
- **Lieu :** en poste à la caserne de Saint-Éloy-les-Mines,
- **Gestion :** gestion des disponibilités et du planning par les sous-officiers experts SPP de la Cie.

Le coût financier estimé pour la mise en place de cette solution s'élève à environ **39 000 euros annuel**.

Cette organisation viendrait en **complément du dispositif VSAV TSU**, déployé depuis le 1^{er} mai 2025. Plusieurs axes d'amélioration pourraient être envisagés de ce dispositif afin d'optimiser la réponse opérationnelle :

Renforcement du maillage territorial :

- Augmentation potentielle du nombre de jonctions assurées par le VSAV TSU au bénéfice des casernes les plus éloignées afin de réduire les délais d'intervention.

Prise en charge des missions de téléassistance :

- Intégration des interventions non urgentes liées à la téléassistance dans les missions du VSAV TSU.

Extension de l'armabilité aux week-ends :

- Proposition d'élargir la disponibilité opérationnelle du VSAV TSU aux week-ends.

Extension de la couverture opérationnelle :

- Élargir la zone d'intervention du VSAV TSU à T + 1 heure sur l'ensemble du département

DÉCISION

Après en avoir débattu, le Bureau décide, à l'unanimité :

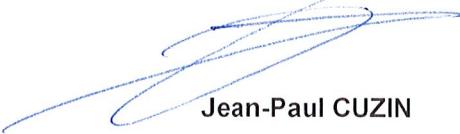
- **d'émettre un avis favorable à la proposition de la mise en place d'une garde postée à partir du 1^{er} juillet 2025 de 3 sapeurs-pompiers volontaires en période diurne semaine à la caserne de Saint-Éloy-les-Mines.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **26 MAI 2025**

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20250523-25_11511-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025